

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Cet office de transport doit être neutre. Il doit jouer le rôle d'arbitre pour amener les parties à s'entendre et veiller à ce qu'en cas de désaccord, le blâme soit attribué aux responsables. Au moins, les intéressés pourront discuter et coopérer au lieu de se battre en publiant des déclarations dans les journaux.

L'administrateur doit avoir un rôle clairement établi. Son mandat doit être précis et il doit disposer des ressources voulues pour remplir ses fonctions. L'office doit répondre aux besoins de l'industrie de la manutention et du transport du grain et il doit avoir des comptes à rendre à cette industrie. Cela ne fait aucun doute. Il doit être équipé de façon à pouvoir résoudre efficacement les difficultés des céréaliers et veiller à ce que le réseau de transport serve leurs intérêts. Il doit également avoir suffisamment de poids pour traiter avec les compagnies de transport sur le même pied que tous les autres participants. Voilà des choses indispensables. Voilà pourquoi, quand nous avons étudié le concept présent dans cette loi, nous avons constaté que des organismes agricoles de l'Ouest étaient satisfaits du rôle du coordonnateur du transport des grains à l'ATG. A peu près toutes les organisations agricoles de l'Ouest étaient d'accord là-dessus.

Les membres de la Commission canadienne du blé ont déclaré dans le mémoire que la Commission a présenté le 18 août 1983 que le système actuel, selon lequel le coordonnateur assure la répartition initiale des wagons, n'est pas devenu trop lourd et fonctionne de façon satisfaisante. Les députés néo-démocrates prétendent que personne dans l'Ouest n'est d'accord pour avoir un administrateur du transport du grain. Eh bien, je vais vous lire un extrait de la page 14 du mémoire présenté par les syndicats du blé:

Les syndicats du blé acceptent que l'on nomme un administrateur de l'Office du transport du grain qui jouera le rôle de coordonnateur et possèdera les pouvoirs correspondants.

Voilà. Ce groupe représente plus de 100,000 agriculteurs. Les United Grain Growers, quant à eux, représentent quelque 90,000 agriculteurs. Tous sont en faveur de la nomination d'un coordonnateur du transport du grain. Qu'est-ce que les députés néo-démocrates ont à radoter, monsieur le Président? Ils sont tout simplement encore en train d'essayer de répandre des craintes, des allusions malveillantes et l'hystérie.

Le fait est, monsieur le Président, que lorsque nous, en tant que gouvernement, avons établi la notion de coordonnateur du transport du grain, ou d'administrateur, comme le poste s'appelle maintenant, notre intention n'était nullement de saboter l'intégrité, le rôle ou l'autorité de la Commission canadienne du blé. Cela ne s'est pas encore produit et je vous dit, monsieur le Président, que cela n'arrivera pas non plus. Pour nous en assurer, nous avons proposé cette motion qui empêchera que cela se produise, de sorte qu'on ne peut absolument pas douter de nos intentions. On ne devrait absolument pas douter de notre position ni de celle des producteurs pour ce qui

concerne la Commission canadienne du blé. Que cela soit bien clair. Par conséquent, monsieur le Président, et en dépit de toutes les fourberies du Nouveau parti démocratique, j'espère que celui-ci s'unira au parti conservateur pour préserver l'intégrité et l'autorité de la Commission canadienne du blé. Nous comptons sur son appui.

● (1650)

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Saskatoon-Est.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Ouest. Je suis persuadé, monsieur le Président, que vous vous demandez bien...

Le président suppléant (M. Blaker): Saskatoon-Ouest, bien sûr.

M. Hnatyshyn: Saskatoon-Ouest. L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest. Je suis de l'Ouest.

Vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, quel est le fond de ce débat relativement au présent amendement et, en fait, à pratiquement tous les autres amendements qui ont été présentés au sujet de ce projet de loi. Ce projet de loi est extrêmement important pour tous les Canadiens, mais il préoccupe davantage les habitants de l'Ouest. Vous serez consterné, j'en suis persuadé, monsieur le Président, de voir que le débat se déroule de ce côté-ci de la Chambre. Les néo-démocrates et les conservateurs sont loin d'être toujours d'accord. Cependant, il est très pénible de voir les ministériels rester muets devant un énoncé de principes aussi important que celui présenté par mon collègue, le député d'Assiniboia (M. Gustafson), exposé de principes selon lequel le projet de loi ne devrait en aucune façon avoir de répercussions négatives sur le fonctionnement de la Commission canadienne du blé, qui a tellement d'importance pour l'Ouest du pays. Ces députés n'ont rien à dire. Ils ne s'intéressent nullement à ce projet de loi. Chaque fois qu'un député se lève pour parler des conséquences de ce projet de loi pour l'Ouest, les ministériels restent muets. Ils se contentent d'écouter. Ils essaient de faire croire qu'en parlant au nom de nos électeurs de l'Ouest de l'importance de la Commission canadienne du blé, nous faisons—comme un ministériel l'a prétendu—de l'obstruction systématique. Je puis vous assurer, monsieur le Président, ainsi que le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), que cela réconfortera fort peu les habitants de l'Ouest de constater l'arrogance avec laquelle les libéraux s'occupent de cet important projet de loi. Ce parti n'a rien à dire. Quelle est son opinion au sujet de la Commission canadienne du blé? Quelle est sa position? Je ne suis peut-être pas du tout d'accord pour ce qui est de la position du Nouveau parti démocratique mais je sais au moins ce qu'elle est—du moins, aujourd'hui.